PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

Direction de l'environnement, de la coordination et l'appui territorial
Bureau de l'environnement

Une enquête publique est ouverte du jeudi 23 octobre 2025 à 9 h au lundi 24 novembre 2025 à 12 h sur les communes d'Yzeures-sur-Creuse et de Bossay-sur-Claise relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **BOSSAY YZEURES ENERGIES** en vue de la création d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison (2 mâts et 2 postes de livraison à Yzeures-sur-Creuse et 1 mât à Bossay-sur-Claise), dossier comportant une étude d'impact.

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans, est présidée par M. Jean-Pierre VIROULAUD. Sont membres titulaires MM. Hugues ROL et Claude ALLIOT. M. Patrice COTON est membre suppléant.

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site internet http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours.

Le dossier d'enquête, accompagné de l'avis de l'Autorité environnementale et de la réponse du porteur de projet à cet avis, est déposé en mairies d'Yzeures-sur-Creuse et de Bossay-sur-Claise en support papier. Un poste informatique permet un accès gratuit au dossier en mairie d'Yzeures-sur-Creuse, siège principal de l'enquête. Le dossier est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle de ces mairies.

Il est également consultable sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/6684/.

Des registres papier sont ouverts en mairie d'Yzeures-sur-Creuse et de Bossay-sur-Claise pour que le public y présente ses observations et propositions.

Celles-ci peuvent également être formulées soit par courrier postal adressé en mairie d'Yzeures-sur-Creuse à l'attention du président de la commission d'enquête, soit en complétant le formulaire sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/6684/ soit par courriel à l'adresse dédiée enquete-publique-6684@registre-dematerialise.fr .

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public :

- en mairie de Bossay-sur-Claise, le vendredi 24 octobre 2025, de 9 h à 12 h ;
- en mairie d'Yzeures-sur-Creuse, le lundi 3 novembre 2025, de 14 h à 17 h ;
- en mairie de Bossay-sur-Claise, le mercredi 12 novembre 2025, de 14 h à 17 h ;
- en mairie d'Yzeures-sur-Creuse, le lundi 24 novembre 2025, de 9 h à 12 h.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BOSSAY YZEURES ENERGIES.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairies d'Yzeures-sur-Creuse et de Bossay-sur-Claise et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. José FERNANDEZ, chef de projets éoliens chez BayWa r.e (téléphone : 01 55 31 49 80 - courriel : jose.fernandez@baywa-re.fr).